

VP

Transmission en Sous-Préfecture	Date réception	Affiché :	Du	N° 2022 / 19
			Au	

ARRETE DU PRESIDENT

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION » (VAR),

VU l'article L2143-3 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3 de la loi 2014-789 du 10 juillet 2014,

VU la délibération n°203 du conseil communautaire du 25 septembre 2020 portant sur les missions et la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité au sein de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée,

VU l'arrêté n°2020/42 du 16 novembre 2020 portant nomination des membres de ladite commission,

VU la délibération n°122 du 21 septembre 2021 portant modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de tenir compte de l'élargissement de la composition de cette commission et procéder à de nouvelles désignations de membres,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a reçu tout pouvoir pour désigner les membres siégeant au sein de cette commission,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

A/ Membres du conseil communautaire :

- M. Stéphane ISEPPI
- Mme Françoise DELAUNAY-KAIDOMAR
- Mme Nassima BARKALLAH
- Mme Brigitte LANCINE
- Mme Martine ARENAS
- Mme Martine BOUVARD
- M. Jean-Paul REGGIANI

B/ Représentants d'associations représentant les personnes handicapées pour tous types de handicaps :

- APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) : M. Manuel COMAS
- ADAPEI du Var (Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés) : M. Jean-François CHEPPIO
- AVH (Association Valentin Haüy) : M. Bernard LAMBERT
- URAPEDA (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs) : M. Laurent GACHON

C/ Représentants d'associations représentant les personnes âgées, représentants d'usagers, d'associations d'usagers ou des acteurs économiques :

- UFC (Union Fédérale des Consommateurs) section Est Var : Mme Marielle LIPP
- Association Club de l'âge d'or : M. Ange PALERMO
- Chambre de Commerce et d'Industrie : M. Olivier SERRA
- Usagers : M. Fabrice MORENVAL
- Association Les Lutins de l'Isle : Mme Alexandra BRUNO
- ESAT Les Mimosas/ESAT LOU MAIOUN : Mme Alix CAVELIER
- Association HAPPYHANDI : M. Philippe BRUCCHERI.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n°2020/42 du 16 novembre 2020 portant nomination des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité est abrogé.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Madame le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie de l'Estérel sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Draguignan, inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et publiée dans les formes réglementaires.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Fait à Saint-Raphaël, le

Le Président

Frédéric MASQUELIER